

HYDROCARBURES

Chevron entame le développement du champ pétrolier Lianzi

Le Congo et l'Angola ont signé, le 27 juillet à Brazzaville, un accord permettant officiellement à la société Chevron de développer le gisement dénommé Lianzi situé dans la zone d'« utinization » à la frontière maritime entre les deux pays.

L'accord paraphé entre les ministres André Raphaël Loemba et José Maria Bolelho de Vasconcelos, respectivement ministre congolais des Hydrocarbures et ministre angolais des Pétroles, vise une exploitation commune et équitable de ce gisement doté d'une réserve de pétrole offshore estimé à 70 millions de barils.

Le développement de ce champ représente un investissement de 2,5 milliards de dollars. Les revenus seront partagés de manière équitable entre le Congo et l'Angola, conformément aux accords passés par les deux États. « Aujourd'hui, toutes les conditions



sont réellement créées pour que le projet puisse démarrer. Les opérateurs sont autorisés à signer tous les contrats nécessaires en vue de la mise en œuvre du projet Lianzi. Les revenus du projet feront l'objet d'un partage équitable entre les deux pays, 50% pour l'un et 50% pour l'autre », a expliqué le

ministre José Maria Bolelho de Vasconcelos.

Le ministre congolais des Hydrocarbures, André Raphaël Loemba, a pour sa part estimé que la société américaine Chevron déploierait son expertise dans la concrétisation du projet. « Je ne doute pas que l'opérateur Chevron mettra à profit son professionnalisme et

La photo de famille des participants son savoir-faire pour mener à bien toutes les opérations relatives au développement de Lianzi », a-t-il renchéri, saluant l'excellence des relations entre les deux pays.

La concertation autour de ce projet de développement a pris dix années, selon la directrice des relations publiques et institutionnelles

de la société Chevron, Katia Mounthault-Tatu, expliquant cette durée par l'harmonisation des procédures liées au contrat de partage. Premier développement frontalier de la région, le projet a connu plusieurs accords depuis 2001. En 2002, les ministres en charge des hydrocarbures des deux pays avaient signé un accord désignant Chevron comme opérateur principal de ce champ. La même année, un organe inter-États de gestion de l'utinization avait été créé et est présidé actuellement par le ministre congolais des Hydrocarbures pour une durée d'un an.

Ce projet permet à Chevron d'être pour la première fois opérateur principal d'un champ pétrolier au Congo. D'autres opérateurs participent au projet, notamment les compagnies pétrolières nationales du Congo et de l'Angola, ainsi que les sociétés Total et ENI.

Quentin Loubou

LÉGISLATIVES À POINTE-NOIRE

Maurice Mavoungou en campagne pour le second tour

Le député sortant, candidat du MAR en ballottage favorable dans la troisième circonscription de l'arrondissement 1 Lumumba a, le 26 juillet, effectué une visite des chantiers en cours d'exécution dans sa circonscription et exhorté la population à voter.

Destinés à l'amélioration des conditions de vie de la population, les ouvrages visités sont ceux découlant des actions menées par le candidat sur fonds propres durant son mandat et par la municipalité grâce à son plaidoyer au conseil municipal. Actions engagées en tenant compte des préoccupations de la population évoquées au cours des nombreux entretiens qu'il a eus avec elle.



Maurice Mavoungou, au centre, pendant la visite des chantiers

Il s'agit de la construction du tronçon de la route partant de la station Total au carrefour de la paroisse Saint-François en passant par le bar « Transit », la construction d'un double dalot de six mètres de longueur entre les CQ 111 et 112 et le chantier de la route d'accès à l'OCH vers l'ancien bar « Les Ancêtres », ainsi que la construction des canalisations de la rue Makotipoko.

Ces ouvrages sont d'une grande utilité pour la population de cette circonscription, surtout du quartier Dibodo, secteur autrefois très enclavé et victime

d'inondations en période de pluie. Dans ce cadre, Maurice Mavoungou a, pendant son mandat, organisé des opérations d'assainissement. À cela, il faut ajouter, a rappelé le candidat, d'autres actions, à savoir la sécurisation des écoles publiques, l'implantation d'un CSI dans la circonscription (doté de médicaments antipaludéens, de matelas, de matériel médical...), la mise en place d'un microcrédit pour soutenir les mères démunies... « Ce n'est pas suffisant, mais les solutions doivent venir des pouvoirs publics, avec des programmes mis en œuvre dans le cadre du projet du pré-

sident de la République, le Chemin d'avenir », a indiqué le candidat qui s'est toujours abstenu de parler de ses réalisations dans la circonscription, estimant que la préoccupation d'un député est de jouer pleinement son rôle défini dans l'article 89 de la Constitution du 20 janvier 2002.

Le candidat, resté proche de sa population durant son mandat et adepte de la politique de proximité, a procédé, après la visite des chantiers, à une séance de porte-à-porte, qui lui a permis d'exhorter les populations à voter et de les instruire sur l'importance de cet acte civique. Cette visite au cours de laquelle la population a manifesté beaucoup d'engouement s'est achevée par une marche à laquelle se sont joints un grand nombre de militants, sympathisants et habitants de la circonscription. Un aspect qui n'a pas étonné le candidat...

Lucie-Prisca Condhet

La Conel entend réparer les flottements du premier tour

Après les dysfonctionnements dénoncés par plusieurs candidats de la majorité et de l'opposition lors du premier tour du scrutin le 15 juillet, la Commission nationale d'organisation des élections (Conel) s'est engagée, le 29 juillet, à corriger les erreurs.

Pour Henri Bouka, président de l'institution, les problèmes constatés sont dus à une mauvaise connaissance de la loi et des procédures électorales par les nouveaux cadres, à laquelle s'est ajoutée l'ouverture tardive des bureaux de vote en raison du manque du matériel électoral (urnes, listes électorales, encre indélébile).

« Nous prenons les dispositions nécessaires pour éviter tous ces manquements. D'ici à samedi, les présidents des bureaux de vote doivent entretenir leurs collaborateurs afin que dimanche 5 août à 7 h, de manière synchronisée, les bureaux soient ouverts », a précisé le président de la



Henri Bouka

Conel, rappelant que la réussite et les flottements d'une élection incombent aux membres des bureaux de vote.

S'agissant du bilan du premier tour, en dépit des critiques observées et des irrégularités soulignées dans certaines circonscriptions, Henri Bouka pense qu'il est assez positif. Il a encouragé les différents acteurs à continuer dans

cette lancée pour la bonne tenue du deuxième tour et les a invités à la responsabilité dans l'exécution de leurs tâches respectives. « Je vous mets devant votre responsabilité, celle d'organiser une élection qui doit être un succès, qui doit permettre à la démocratie congolaise d'avancer. C'est un processus irréversible », a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama